

Cosse-Royal ont fait encore un enfant dans le dos aux propriétaires bailleurs

écrit par Maxime | 19 mai 2017

En matière d'environnement et d'énergie, Cosse et Royal sont allées trop loin en prenant un décret qui intègre la performance énergétique du logement parmi les critères du logement décent que doit fournir un bailleur à son locataire : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/9/LHAL1602083D/jo>

Cela contribuera à dégrader l'attrait de la location pour les bailleurs.

C'est une atteinte supplémentaire à la propriété privée immobilière, en plus de celles prévues par Macron qui concentrera l'ISF sur les propriétaires immobiliers, dont beaucoup le sont en tant que Français de souche ayant hérité de biens familiaux qui leur apportent un complément à leur revenu, parfois modeste.

La décence devrait ne concerner que la sécurité et la santé du locataire.

J'habite dans un logement extrêmement énergivore car c'est un vieux bâtiment, mais je ne le considère pas comme indécent pour autant.

Bref, les zélites socialistes et leur descendance en marche toujours aussi déconnectées du peuple.